



## Nouvelles de l'International n°94 (Novembre 2018)

### Politique relative au contrôle de la drogue

#### Introduction

Voici quelques années qu'Amnesty International réfléchit à sa politique en matière de contrôle de la drogue et aux questions qui s'y rattachent. En 2015, le Conseil International – CI a demandé au Bureau exécutif international – BEI « d'explorer plus avant l'impact des politiques anti-drogue sur les droits humains et d'ouvrir une discussion sur ce sujet »<sup>1</sup>.

En conséquence, deux longues analyses de la question ont été publiées<sup>2</sup>, d'autres discussions ont suivi au CI de 2017, et la nouvelle Assemblée Mondiale a décidé en août dernier que le mouvement devait se doter d'une nouvelle approche de la lutte anti-drogue au regard des droits humains. Le BEI a reçu comme instruction de réfléchir à une ébauche de politique en concertation avec les sections nationales d'AI, avant finalisation<sup>3</sup>.

La raison pour laquelle il nous paraît nécessaire d'adopter une nouvelle approche est qu'il faut bien reconnaître que dans le monde un grand nombre de personnes démunies et marginalisées souffrent des politiques brutales liées au contrôle de la drogue, comme la « guerre contre la drogue » qui ne réussit pas à lutter efficacement contre le problème mais cause en elle-même d'autres problèmes.

Parmi ces problèmes, on compte l'implication du crime organisé dans le trafic de drogue, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions, des actes de torture et autres mauvais traitements de la part des forces de sécurité pendant les opérations anti-drogue, le recours à la peine de mort pour des délits en lien avec la drogue, ainsi qu'une application discriminatoire des lois anti-drogue contre les communautés marginalisées, y compris des minorités ethniques et raciales et la fraction la plus pauvre de la société.

AI a mené sa propre recherche pour mettre en lumière ces problèmes dans plusieurs pays comme le Brésil, l'Indonésie, l'Iran, les Philippines, l'Arabie Saoudite, Singapour et les Etats-Unis.

---

<sup>1</sup> Voir la Décision 3 dans *ICM 2015 Circular 22: ICM Decisions Report* (ORG 50/2265/2015)

<sup>2</sup> *Amnesty International and drug control: A human rights perspective* (POL 30/6087/2017) and *Drug control and human rights* (ORG 50 8405 2018).

<sup>3</sup> Une consultation préalable à l'Assemblée Mondiale de 2018 est résumée dans le document *Section written comments to the key principles on drug control and human rights and IS responses* (14 June 2018, POL 30/8589/2018).

L'usage de la drogue n'est certainement pas un droit humain, mais AI pense que la criminalisation de la possession et de l'usage de drogue, tout comme des techniques inappropriées d'application de ces lois peuvent avoir des effets négatifs sur un certain nombre de droits humains, dont le droit à la santé, à la liberté et à un procès équitable. D'une façon générale, AI cherche à encourager les gouvernements à limiter la drogue à travers des règles plus appropriées et à donner aux populations des informations et d'autres ressources afin de limiter les risques et les effets délétères de la drogue.

Un certain nombre de pays ont apporté d'importants changements à leur politique de contrôle de la drogue au cours des dernières années, comme le Canada, le Portugal et l'Uruguay. En outre, en 2019, les Nations unies doivent revoir leur déclaration politique et le plan d'action contre la drogue qui remonte à dix ans. Cela donnera à AI et à d'autres l'occasion de plaider en faveur de nouvelles politiques plus respectueuses des droits humains et de mettre davantage l'accent sur la réduction des effets nocifs de l'usage de la drogue.

### **Cadre d'une politique pour AI**

L'Assemblée Mondiale a spécifié huit principes qui devraient guider la mise en place d'une politique détaillée d'AI sur le contrôle de la drogue.

1. Les Etats ont l'obligation de protéger les droits humains de ceux qui utilisent de la drogue ou qui sont affectés par les lois qui contrôlent la drogue, et les mesures mises en œuvre pour appliquer ces politiques.
2. le contrôle de la drogue ne doit pas servir d'alibi à des violations des droits humains ; au contraire, il devrait aider à reconnaître le droit à la santé et d'autres droits humains.
3. Les Etats ne doivent pas mettre en œuvre des politiques qui nuisent aux populations plus qu'elles ne les protègent.
4. Les politiques de contrôle de la drogue devraient s'appuyer sur des principes de santé publique et de droits humains.
5. Des leçons devraient être tirées des modes de régulations qui s'avèrent efficaces dans certains pays.
6. Les politiques de contrôle de la drogue doivent prendre en compte la situation des différents groupes sociaux, en particulier les plus vulnérables.
7. Les personnes et les communautés affectées par les politiques anti-drogue doivent être associées à la mise en place de lois et de politiques plus pertinentes.
8. Les politiques concernant la drogue devraient prendre en compte les droits des personnes dans d'autres pays, en particulier les pays les plus pauvres.

Partant de ces principes, l'ébauche d'une politique d'Al sur le contrôle de la drogue se concentrera sur quatre domaines principaux :

- **La protection des personnes et des droits humains** : cela devrait être réalisé grâce à des mesures qui s'attaquent à la racine de l'usage des drogues, en améliorant l'accès aux soins afin de réduire les risques de l'usage de la drogue par des campagnes d'éducation, la promotion de visions non-stéréotypées de la drogue et des personnes qui l'utilisent.
- **S'attaquer aux injustices dans le système pénal** : cela devrait supposer la fin des condamnations à mort pour les délits liés à la drogue, l'élimination des traitements forcés pour les usagers, la dépénalisation de l'usage, de la possession et de la culture de drogue pour un usage personnel, ainsi que d'autres délits mineurs qui n'impliquent pas la violence ; il s'agirait également de mettre un terme à l'impact disproportionné de la lutte anti-drogue sur les groupes marginalisés.
- **Réduire l'impact de la violence ainsi que du crime organisé** : cela devrait être accompli en évitant une approche militarisée de la lutte contre la drogue, en insistant davantage sur la promotion de la santé et la réduction des effets délétères, en autorisant un accès légal aux drogues, et en renforçant la loi afin de réduire la puissance du crime organisé, notamment en réduisant la corruption.
- **Réformer le contrôle international de la drogue** : ceci demande une réforme des conventions des Nations unies sur la drogue, des liens plus forts entre les droits humains et les organismes de contrôle de la drogue et la mise en place de politiques de contrôle compatibles avec les standards internationaux en matière de droits humains.

### Dépénalisation et limitation

Dans sa rédaction, la nouvelle politique d'Al réclamera le remplacement de la criminalisation des drogues par une légalisation contrôlée, en prenant en compte les dangers potentiels et en s'assurant qu'elles sont disponibles en toute sécurité pour les personnes qui en ont besoin. En Uruguay, par exemple, l'État a imposé des règles strictes sur la vente et la production de cannabis, y compris des contrôles de qualité, une obligation d'emballages sans marque, et en limitant la quantité autorisée par personne et par mois ; des campagnes d'éducation sont menées en vue d'éduquer la population aux effets sur la santé de l'usage du cannabis.

Al pense que s'éloigner des politiques basées sur la criminalisation permettrait aux États de réduire les risques que les jeunes rejoignent des organisations criminelles, que les usagers de drogue soient en contact avec ces groupes, et que cela diminuerait aussi les risques associés à la prise de drogues contaminées. Al ne prend pas position sur le fait que les États devraient ou non avoir le monopole de la fourniture de drogue, ni si la réglementation doit ou non permettre l'implication du secteur privé dans un marché contrôlé de la drogue.



Une révision de la réglementation sur la drogue réduira aussi les effets nocifs sur les femmes et sur les plus pauvres et les plus marginalisés, car ces personnes sont affectées de manière disproportionnée par la criminalisation de la drogue. A titre d'exemple, notons que dans le monde, les femmes sont plus souvent emprisonnées pour des délits liés à la drogue que pour tout autre délit, alors que ceux qui profitent du trafic, en général des hommes, sont rarement détenus.

---

*Les **Nouvelles des Questions Internationales** sont compilées dans le but de diffuser les mises à jour concernant AI à une plus grande audience dans le monde afin d'encourager davantage de membres d'Amnesty à s'engager sur ces questions.*

*Les articles sont des résumés de documents internes que nous souhaitons condenser sans pour autant donner notre opinion sur les documents originaux.*

*Tous vos commentaires, questions ou suggestions quant à notre choix de documents, l'exactitude des résumés, et la manière dont cette lettre pourrait être utilement améliorée sont les bienvenus.*

*Ecrivez-nous à l'adresse suivante : [ii-news@aivol.org](mailto:ii-news@aivol.org)*

### **Equipe éditoriale**

**Hilary Naylor** (AIUSA): membre d'AI depuis plus de 20 ans, a été membre du Bureau Exécutif, Coordinatrice Pays, et responsable de formation.

**Peter Pack** (AIUK): a présidé le Comité Exécutif International de 2007 à 2011. A présidé le comité du mandat et des politiques des DH de 1999 à 2007, et a aidé à organiser le réseau de formation d'AI de 1991 à 1995.

### **Traduction**

Français : Martine Bellet (AIF)

Espagnol : Ferran Nogueroles (AIUK)

### **Note concernant les documents originaux**

*Ces articles s'appuient pour l'essentiel sur des documents internes à AI tirés de la lettre hebdomadaire envoyée par le Secrétariat International. Les sections d'AI choisissent ou non de rendre ce mailing disponible pour leurs membres. Si vous souhaitez trouver les documents originaux, n'hésitez pas à interroger votre Section, mais contactez-nous si vous rencontrez le moindre problème. Nous pouvons généralement vous fournir la version en anglais de tous les documents référencés dans ces articles.*